

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant aux objets et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-110 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et du projet de résolution approuvant un projet particulier (PPCMOI) (CA18 080229) sur le lot 1 236 336 situé au 1773-1779 rue de l'Église, adoptés le 3 avril 2018. Cette assemblée aura lieu le **24 avril 2018**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-110 a pour objet d'ajouter et modifier diverses normes du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage:

- Modifier les clôtures dans le secteur du Nouveau Saint-Laurent;
- Restreindre la superficie d'une enseigne de l'entrepreneur pour un projet résidentiel (h1, h2 et h3);
- Restreindre les enseignes électroniques;
- Préciser la définition de « Massothérapie »;
- Correction d'erreurs cléricales.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent.

- Modifier les matériaux autorisés pour les stationnements;
- Prévoir une marge d'erreur d'implantation;
- Autoriser un accès intérieur pour un logement au sous-sol;
- Spécifier une superficie maximale pour une construction souterraine et apparente située dans la cour et marge avant;
- Préciser les notions de certains bâtiments et constructions accessoires;
- Autoriser la réduction de la marge arrière de 1,60 mètre sans toutefois être inférieure à 6 mètres pour la construction souterraine située sous un solarium;
- Permettre une terrasse commerciale pour un supermarché;

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et s'appliquent à tout le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent où les usages et constructions sont autorisés.

- Modifier la grille d'usages et normes H03-011 de manière à ajuster la marge avant minimum de 5,5 à 6 mètres. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement au sud, par le boulevard Keller, à l'est, par la rue Jean-Bouillet et la ligne arrière des propriétés sises du 3315 au 3385 de la rue Savard, au nord par la rue Robitaille et à l'ouest, par la rue Beauséjour.
- Modifier la grille d'usages et normes S11-022 de manière à autoriser la construction par phasage. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement au sud, par la route Transcanadienne, à l'est, par le boulevard Cavendish et par la ligne latérale de la propriété sise au 7075, place Robert-Joncas, au nord, par le boulevard Dr.-Frederik-Philips et à l'ouest par la ligne latérale de la propriété sise au 7089-7117, route Transcanadienne.
- Agrandir la zone P12-088 (Parc Marcel-Laurin) à même la zone S12-086 (Bibliothèque du Boisé) de manière à conserver un espace boisé. Cette disposition est susceptible d'approbation référendaire. Cette zone est délimitée approximativement par le boisé du parc Marcel-Laurin situé dans le cadran sud-est de l'intersection des boulevards Poirier et Cavendish.

Pour les dispositions relatives aux zones H03-011, S11-022 et P12-088 une demande d'approbation référendaire peut provenir de ces zones et de toutes les zones contiguës à celles-ci.

Le projet de résolution approuvant le projet particulier a pour objet d'autoriser l'usage habitation au premier étage seulement dans un bâtiment accessoire, sur le lot 1 236 336 situé au 1773-1779 rue de l'Église; en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5). Ce projet déroge au règlement numéro RCA08-08-0001, article 3.28. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone H15-144, délimitée à son centre par le parc Gohier, au sud, par la ligne arrière des propriétés sises du 1690 au 1715 rue Beaudet, à l'est par la ligne latérale des propriétés sises aux 1690-1700 et 1695 rue Beaudet, à la ligne arrière des propriétés sises du 701 au 757 rue Buchanan et jusqu'à la rue Crevier, au nord, par la rue Crevier et à l'ouest, par les propriétés sises aux 1735-1737, 1745-1747, 1755-1757, 1773-1779, 1793-1797 et 1805 rue de l'Église. Une demande peut provenir de la zone H15-127 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement et le projet de résolution ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Le projet de règlement et le projet de résolution sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 11 avril 2018

Isabelle Bastien avocate
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE
PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of the adoption of draft by-law number RCA08-08-000-110 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, and of the project of resolution approving a particular project on lot 1 236 336, located at 1773-1779 rue de l'Église, adopted on April 3, 2018. This consultation meeting will be held on **April 24, 2018 at 7 p.m.**, at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of draft by-law number RCA08-08-0001-110 is to modify various provisions of by-law RCA08-08-0001 on zoning:

- Modify the fences in Nouveau Saint-Laurent area;
- Restrict the surface of the promotor sign for a residential project (h1, h2 et h3);
- Restrict electronic signs;
- Precise the definition of « Massothérapie »;
- Correct clerical mistakes.

These provisions are not likely to need public approval by referendum and affect all the Borough area.

- Modify the authorized material for all parking lots;
- Plan an implantation mistake margin;
- Authorize an indoor access for an apartment in the basement;
- Specify a maximal area for an underground and visible construction located in the front setback;
- Precise the definition of certain accessory buildings and constructions;
- Authorize the reduction of the rear setback of 1,60 meter without being less than 6 meters for a construction located under a solarium;
- Permit a commercial terrace for a supermarket;

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect all the Borough area where the uses and constructions are authorized.

- Modify the grid of uses H03-011 to adjust the minimum front setback from 5,5 to 6 meters. This provision is likely to need public approval by referendum. The zone is approximately delimited to the south, by boulevard Keller, to the east, by rue Jean-Bouillet and the rear line of the properties located from 3315 to 3385 rue Savard, to the north by rue Robitaille and to the west, by rue Beauséjour.
- Modify the grid of uses S11-022 to authorize construction by phases. This zone is approximately delimited to the south by route Transcanadienne, to the east, by boulevard Cavendish and the lateral line of the property located at 7075, place Robert-Joncas, to the north by boulevard Dr.-Frederik-Philips and to the west by the lateral line of the property located at 7089-7117, route Transcanadienne.
- Enlarge zone P12-088 (Parc Marcel-Laurin) from zone S12-086 (Bibliothèque du Boisé) to keep a wooded space. This provision is likely to need public approval by referendum. This zone is approximately delimited by the boisé of parc Marcel-Laurin and the intersection of boulevards Poirier and Cavendish.
- For provisions related to zones H03-011, S11-022 and P12-088, a request may come from thoses zones and all the adjacent zones.

The project of resolution approving a particular project is to authorize the use « habitation » only on the first floor of a accessory building, on lot 1 236 336 located at 1773-1779 rue de l'Église; in conformity to the *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5)*. This project goes against by-law RCA08-08-0001, article 3.28. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone H15-144, delimited to the center by parc Gohier, to the south by the rear line of the properties located from 1690 to 1715 rue Beaudet, to the east by the lateral line of the properties located at 1690-1700 and 1695 rue Beaudet, to the rear line of the properties located from 701 to 757 rue Buchanan up to rue Crevier, to the north by rue Crevier and to the west, by the properties located at 1735-1737, 1745-1747, 1755-1757, 1773-1779, 1793-1797 and 1805 rue de l'Église. A request may come from zone H15-127 and all the adjacent zones.

Page 2

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain the draft by-law and the draft resolution and the consequences of their adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law and the resolution are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, April 11, 2018

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council